

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18918 - 73ÈME ANNÉE

L'Intersyndicale de l'Education manifeste devant le Rectorat

Rassemblent contre l'austérité imposée à la jeunesse

Un rassemblement avait lieu hier devant le Rectorat à l'initiative de l'Intersyndicale FSU, SNESUP, CGTR-Education Section Université de La Réunion, UNL, UNEF Réunion, FNEC FPFO, SUD éducation, SAIPER, SOLIDAIRES. Outre les revendications portant sur les créations d'emploi pour lutter contre le manque d'effectif, les manifestants mobilisaient pour refuser les restrictions à l'accès à l'enseignement supérieur.

A l'appel de l'Intersyndicale FSU, SNESUP, CGTR-Education Section Université de La Réunion, UNL, UNEF Réunion, FNEC FPFO, SUD éducation, SAIPER, SOLIDAIRES, un rassemblement avait lieu hier devant le Rectorat. Voici la liste des revendications portées par le mouvement :

« - La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires ;

- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1er grade universitaire, garantissant l'accès de toutes et tous les bachelier.e.s sur tout le territoire aux filières post - bac et aux établissements de leur choix ;

- L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1er cycle post-bac et le refus de toute sélection à l'entrée de l'université ;

- Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications ;

- L'abandon du projet de loi sur 1er cycle post-bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun.e au supérieur. »

31 ans après la « loi Devaquet »

Une centaine de personnes avait répondu à l'appel. Le gouvernement compte changer le mode d'inscription à l'Université. Pour les syndicats, le projet vise à instaurer une sélection pour accéder à l'enseignement supérieur. Or, le baccalauréat est le premier grade universitaire. Cela signifie qu'un bachelier a donc le droit d'aller à l'Université, puisqu'il est titulaire d'un grade au sein de cette institution. En agissant de la sorte, le gouvernement tente de faire passer un projet, la « loi Devaquet » qui avait été repoussé en 1986 à la suite de la mobilisation des jeunes. Ce mouvement avait été durement réprimé. Malik Oussekiné avait été tabassé à mort par des voltigeurs motocyclistes, une unité de répression dissoute à la suite de ce drame. 31 ans plus tard, c'est un gouvernement s'affichant d'une autre tendance politique qui remet sur la table ce projet.

L'Université est un droit

Une autre voie est possible. En effet, la croissance des effectifs dans l'enseignement supérieur est le résultat d'une politique visant à augmenter

le nombre de bacheliers. Elle remonte à l'époque de François Mitterrand, quand Lionel Jospin était ministre de l'Education nationale. Il s'agissait de créer les conditions pour que 80 % d'une classe d'âge atteigne le niveau du bac. Les gouvernements qui se sont succédé depuis n'ont pas mis les moyens suffisants pour que l'enseignement supérieur soit en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions tous les titulaires du premier grade universitaire. C'est donc une toute autre politique qui est nécessaire.

En effet, au lieu de faire subir l'austérité à la jeunesse, le gouvernement doit agir pour que l'accès à l'Université soit possible pour tous les bacheliers qui le souhaitent. Cela suppose une croissance des effectifs, la construction de locaux d'enseignement, de recherche et de logements universitaires afin que l'important taux d'échec dans les premières années du supérieur diminue. Car en instaurant la sélection à l'Université, le gouvernement favorise l'émergence d'un système où les plus riches pourront se payer une Université privée où l'argent ouvrira les portes, tandis que pour l'écrasante majorité des bacheliers, les places ne seront pas suffisantes dans l'Université publique.

Concilier protection de l'environnement et lutte contre la pauvreté

Limiter l'impact de l'élevage sur le changement climatique

« Le secteur de l'élevage est essentiel pour maintenir une certaine sécurité alimentaire et contribuer aux moyens d'existence ruraux. Les pays de la communauté internationale doivent travailler ensemble en vue d'assurer la contribution du secteur au développement durable », selon le Directeur général de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), José Graziano da Silva.

La FAO estime que plus de la moitié des personnes pauvres rurales à travers le monde sont des éleveurs de bétail. Les plus pauvres d'entre eux dépendent du bétail qui joue un rôle vital en aidant à sécuriser les moyens d'existence. « Si les produits d'origine animale contribuent fortement à la nutrition et à la lutte contre la pauvreté, ils ont également un impact désastreux sur le climat et l'environnement. S'assurer de la santé des animaux devient de plus en plus essentiel afin de garantir la santé humaine », a-t-il indiqué lors du 10e Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture qui se tenait à Berlin. Alors que la demande en viande et d'autres produits animaux croît de manière constante, en particulier dans les pays en développement, la question de l'équité et d'une distribution efficace de la viande prend de plus en plus d'importance. Plus de la moitié des personnes pauvres vivant en milieu rural à travers le monde dépendent de l'élevage et doivent être formés sur les bonnes techniques et technologies, afin de participer et de bénéficier de la croissance prévue, plutôt que de « privilégier des opérations de grande envergure nécessitant un capital important qui les mettront à l'écart », a expliqué M. Graziano da Silva.

La question des pâturages

« La hausse de la consommation de produits animaux améliorera la nutrition, surtout pour les enfants des pays en développement, dont le développement cognitif et physique requiert des micro-nutriments décisifs tels que le zinc et le fer. Nous devons également promouvoir des

régimes alimentaires sains et équilibrés », a-t-il ajouté. Il a par ailleurs indiqué que certaines sources alternatives de protéines, telles que les poissons et les légumineuses, étaient disponibles et devraient être explorées.

Alors que le secteur de l'élevage génère plus de gaz à effet de serre que d'autres sources alimentaires - environ 14,5 pour cent du total des émissions anthropiques - l'expansion du secteur représente un défi pour la biodiversité, l'accès à l'eau de manière durable et pour les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat qui consistent à limiter la hausse des températures mondiales.

« Parvenir à ce que le secteur de l'élevage n'émette que très peu de carbone est encore possible », a déclaré M. Graziano da Silva, soulignant que la FAO estimait que les émissions de méthane pouvaient rapidement être réduites de 20 à 30 pour cent à travers l'ensemble des systèmes de production, grâce à l'adoption de pratiques d'élevage bien connues, telles que le pâturage régénératif, une meilleure sélection des fourrages et un meilleur recyclage des nutriments et de l'énergie provenant des déchets d'origine animale.

« Une meilleure gestion des zones de pâturage et une amélioration de la capacité de stockage de carbone de leurs sols sont également essentielles pour améliorer la production animale et éviter davantage de déforestation », a-t-il ajouté. « Avec de meilleures pratiques, par ailleurs intelligentes face au climat, nous pouvons rapidement arriver à des chaînes d'approvisionnement de l'élevage plus écologiques » a souligné José Graziano da Silva.

Suite au sommet sur le climat de Bonn, la COP23, qui s'est tenu l'année dernière, il a exhorté la communauté internationale à saisir

l'occasion de faire de l'amélioration des systèmes de gestion de l'élevage une priorité. José Graziano da Silva a également évoqué les questions liées à la santé animale et humaine, avertissant que « l'émergence des maladies va probablement s'intensifier dans les prochaines années car la hausse des températures favoriserait la prolifération des insectes ».

Les maladies zoonotiques, avec un potentiel pandémique, telles que certaines souches de la grippe aviaire, « représentent une véritable menace pour la population, les animaux et l'environnement ».

La FAO travaille depuis longtemps à lutter contre les maladies animales transfrontalières. L'Organisation a fortement contribué à l'éradication de la peste bovine et au lancement d'une nouvelle campagne mondiale en vue d'éradiquer la peste des petits ruminants. La FAO reconnaît également la nécessité de lutter contre la résistance aux anti-microbiens (RAM), une menace importante pour la santé humaine exacerbée par les abus, l'usage excessif et le mauvais usage des antibiotiques dans le secteur de l'élevage, qui consomme trois fois plus d'antibiotiques que les humains.

Le Directeur général a mis l'accent sur le fait que la FAO condamnait fermement l'usage de médicaments anti-microbiens pour stimuler la croissance et qu'ils devraient uniquement être utilisés pour soigner les maladies et soulager les souffrances inutiles. Dans des circonstances exceptionnelles et clairement définies, les anti-microbiens peuvent être utilisés à des fins préventives.

« La FAO aide de nombreux pays à développer et à mettre en œuvre des plans nationaux de lutte contre la RAM », a indiqué José Graziano da Silva.

Edito

Suppression de l'allocation logement pour l'accession à la propriété : la crise s'accélère

La suppression de l'allocation logement pour l'accession à la propriété est entrée en vigueur le 1er janvier. Cette mesure s'inscrit dans une fiscalité de classe, qui vise à diminuer la contribution des plus riches. Comme l'objectif fixé par l'Union européenne à la France est de baisser son déficit public, et que le gouvernement prive l'État de recettes provenant des plus aisés, ce sont les autres qui doivent subir les conséquences de l'austérité.

À La Réunion, cela se manifeste notamment par la suppression de l'allocation logement pour l'accession à la propriété. Jusqu'à présent, cette allocation prenait en charge une partie du remboursement du prêt pour l'achat de la résidence principale. Elle ne pouvait qu'avoir un grand succès à La Réunion, compte-tenu du chômage massif qui existe dans notre île et de la pauvreté que cela entraîne. Ce dispositif a permis à des personnes privées d'emploi de devenir propriétaires de leur logement.

Désormais, cela n'est plus possible. Une conséquence sera de réduire encore plus la mobilité dans le parc social. En effet, l'accession à la propriété est un moyen pour les locataires de quitter leur HLM. Cela signifie qu'une place se libère. Rappelons que plus de 25.000 familles sont inscrites sur la liste d'attente, car les constructions de logements sociaux sont loin de répondre à la demande.

La crise du logement va donc s'aggraver, car ce sont les victimes de ce système qui voient leurs droits diminuer pour augmenter la richesse des plus nantis.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Libre opinion d'André Oraison, Professeur de droit international public

« Barack Obama, Prix Nobel de la paix ? »

Quand Barack Obama s'est vu décerner le prix Nobel de la paix en 2009 « pour ses efforts extraordinaires en faveur du renforcement de la diplomatie et de la coopération internationale entre les peuples », ce fut l'étonnement général et même l'incompréhension dans la Communauté internationale. Devant le jury d'Oslo, le président des États-Unis fut d'ailleurs le premier à exprimer sa surprise d'être lauréat : « J'aurais tort d'ignorer la controverse considérable que votre décision généreuse a soulevée » notamment « parce que je suis au début et non à la fin de mes efforts sur la scène mondiale ».

La question mérite alors d'être posée : comment a-t-on pu attribuer un prix aussi prestigieux à un chef d'État qui n'était en fonction que depuis quelques mois et plus précisément depuis le 20 janvier 2009 ? Le vendredi 9 octobre 2009, le jury d'Oslo avait-il le don de deviner dans les boules de cristal norvégiennes ou dans le marc de café scandinave les futures actions réussies du président américain en faveur de la paix ? Pour beaucoup de diplomates, juristes internationalistes, politologues et autres spécialistes en géopolitique et géostratégie, tous par définition rationalistes, comme pour 81 % des citoyens américains interrogés, ce prix Nobel était tout simplement prématuré et donc injustifié à un moment précis où la superpuissance américaine était directement confrontée à plusieurs conflits plus ou moins importants et aux issues incertaines dans plusieurs régions du monde, dont deux ouverts sur le continent asiatique : en Irak et en Afghanistan.

Faut-il rappeler pour mémoire qu'avant Barack Obama, trois présidents des États-Unis avaient déjà obtenu le prix Nobel de la paix ? Mais dans les trois cas, le prix a été décerné à la suite d'actions concrètes et décisives d'un chef d'État dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Theodore Roosevelt a ainsi obtenu le prix Nobel de la paix le 10 décembre 1906, au cours de son second mandat, pour ses efforts de médiation dans la guerre russo-japonaise de 1904/1905 et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques et notamment par le recours à la Cour permanente d'arbitrage de la Haye (CPA). Thomas Woodrow Wilson s'est vu décerner le prix Nobel de la paix le 20 novembre 1919 – pratiquement à la fin de son second mandat – pour son rôle déterminant au cours de la Première Guerre mondiale et dans la création de la Société des Nations (SDN) qui est l'ancêtre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Quant à Jimmy Carter, il a obtenu le prix Nobel de la paix le 11 octobre 2002 – bien après la fin de son unique mandat fixée au 20 janvier 1981 – pour ses efforts inlassables en vue du règlement pacifique des différends internationaux, l'épanouissement de la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme partout où ils sont menacés. Ce prix Nobel de la paix vise notamment à saluer dans la personne d'un président démocrate le rôle de l'habile médiateur des accords-cadres de Camp David du 17 septembre 1978 et du traité de paix israélo-égyptien de Washington du 26 mars 1979 qui met fin à l'état de

guerre entre l'État d'Israël et l'Égypte 1.

Est-ce à dire que le président démocrate Barack Obama ne méritait pas lui aussi de recevoir le prix Nobel de la paix ? Certes, au cours de sa double mandature qui s'étend du 20 janvier 2009 au 20 janvier 2017, les réussites du président américain sont aussi nombreuses que ses échecs, au plan international comme au plan intérieur. Au plan interne, par exemple, il n'a pas réussi à limiter les armes à feu dans son pays. Mais il a fait adopter le mariage homosexuel en 2015.

Néanmoins, on peut penser que le prix Nobel de la paix aurait pu lui être décerné à la fin de son second mandat présidentiel dès lors que des résultats positifs militent en faveur de cette solution et sont incontestables, tout particulièrement dans la région de l'océan Indien. Mais d'ores et déjà et sans avoir les dons divinatoires de l'astrologue Germaine Soleil, on peut être certain – a contrario – que l'actuel président républicain Donald Trump ne pourra en aucun cas prétendre à une telle récompense : le spectacle affligeant qu'il offre à l'ensemble de la Communauté internationale depuis son investiture est une humiliation permanente pour les États-Unis et leurs ressortissants.

Dans le cadre de la promotion du dialogue et de la diplomatie au détriment de la corruption, de la force et de la ruse avec les États de l'Amérique latine qui est « l'ancien pré carré » des États-Unis, le président Barack Obama a contribué en 2015 au rétablissement des relations diplomatiques avec Cuba, le dernier bastion du communisme sur le continent américain. Lors de son arrivée à La Havane le 21 mars 2016 qui est la première visite d'un président américain en exercice depuis celle du président Calvin Coolidge en 1928, le locataire de la Maison Blanche a voulu tourner une page d'histoire en mettant fin aux derniers vestiges de la « guerre froide » qui opposait les États-Unis au régime de Fidel Castro et avait failli dégénérer en 1962 – à l'époque de John Fitzgerald Kennedy et de Nikita Khrouchtchev – en guerre apocalyptique américano-soviétique à l'occasion des missiles nucléaires soviétiques pointés depuis Cuba en direction des États-Unis. Compte tenu du poids de l'histoire, le rapprochement américano-cubain voulu par Barack Obama est à tous égards un événement qui mérite d'être salué en tant que facteur de paix dans le Nouveau Monde. À titre de comparaison, est-il besoin de préciser que son successeur – Donald Trump – menace déjà de tout remettre

en question au motif que l'accord américano-cubain « n'aide pas les Cubains et enrichit le régime » ?

Accord avec l'Iran

Le président Barack Obama a surtout contribué à changer de manière significative la donne avec la République islamique d'Iran en incitant cet État à renoncer à l'armement nucléaire. Conclu dans la capitale autrichienne, à la suite d'un marathon diplomatique d'une dizaine d'années, par l'Iran, les 5 membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'Allemagne, l'accord du 14 juillet 2015 est considéré comme un élément positif pour la plupart des États membres de la Communauté internationale, même s'il est loin de résoudre tous les problèmes comme le pensent bon nombre d'observateurs en géopolitique. Cet engagement multilatéral devrait être rassérénant pour les États arabes riverains du golfe Arabo-Persique dans la mesure où il s'inscrit dans un vaste processus de non dissémination des armes nucléaires, notamment dans la région de l'océan Indien, « le nouveau cœur du monde » selon le constat formulé dès 1980 par Philippe Leymarie **2** et qui est, de surcroît, dans un « temps de crise prolongée » ainsi que l'atteste le renouvellement tacite jusqu'au 30 décembre 2036 du bail stratégique consenti aux États-Unis par la Grande-Bretagne sur l'atoll de Diego Garcia. Composé d'une déclaration générale et de plusieurs annexes, cet accord d'une centaine de pages se présente en effet comme un compromis historique qui – pour l'essentiel – « vise à garantir que le programme nucléaire de l'Iran sera mené exclusivement à des fins pacifiques » sur une période allant de dix à vingt-cinq ans, selon les volets concernés par le traité.

En contrepartie, l'accord décide la levée de toutes les sanctions qui avaient été imposées à l'Iran par une série de résolutions votées depuis 2006 par le Conseil de sécurité **3**. Entré en vigueur dès le 18 octobre 2015, ce traité figure à l'annexe A de la Résolution 2231, adoptée à l'unanimité le 20 juillet 2015 par le Conseil de sécurité **4**. Dans la mesure où il vise officiellement à empêcher la prolifération des armes nucléaires dans l'océan Indien, une région que les États riverains veulent pour la plupart transformer en « zone de paix » depuis les initiatives prises en ce sens par Indira Gandhi en 1971, la contribution patiente, intelligente et décisive de Barack Obama est un autre événement qui mérite d'être salué dans la mesure où il est un pas non négligeable dans le domaine de la limitation des armes de destruction massive. À titre de comparaison, faut-il une nouvelle fois préciser que son successeur – Donald Trump – menace de tout remettre en question au motif que le traité sur le programme nucléaire iranien conclu avec les autorités de Téhéran serait « le pire accord » jamais négocié par les États-Unis ?

Pas de solution au contentieux israélo-palestinien

Certes, comme tous ses prédécesseurs à la Maison-Blanche et malgré son indéniable charisme médiatique, Barack Obama n'a pas réussi à régler l'inextricable contentieux israélo-palestinien. On peut le regretter. Mais il serait faux de croire que le président des États-Unis n'a absolument rien fait en ce domaine. En voici

une illustration non négligeable à la fin de son second mandat présidentiel. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a en effet adopté le 23 décembre 2016 par 14 voix et une abstention – celle précisément des États-Unis – une résolution 2334 qui condamne en ces termes les colonies de peuplement israéliennes en territoire palestinien occupé : « La création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, constitue une violation flagrante du droit international » **5**. Ainsi, pour la première fois depuis 1980, les États-Unis n'ont pas utilisé leur droit de veto pour bloquer un texte du Conseil de sécurité visant à sanctionner l'État hébreu. Mais ce fait mémorable apparaît – il faut le préciser – comme un ultime « baroud d'honneur » du président Barack Obama et un geste personnel fort en faveur de la cause palestinienne avant que ne prenne fin son second mandat.

Depuis l'entrée en fonction du président Donald Trump le 20 janvier 2017 et pendant toute sa mandature, une résolution analogue n'a aucune chance d'être votée par le Conseil de sécurité **6**. Le Gouvernement américain n'a d'ailleurs pas hésité à mettre son veto à un projet de résolution du Conseil de sécurité qui – par 14 voix contre une (celle des États-Unis) – entendait condamner la scandaleuse reconnaissance, le 6 décembre 2017, de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël par Donald Trump, une décision qui implique ipso facto le transfert de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem et qui, pour cette raison, avait engendré une vague de réprobation dans le monde arabo-musulman ainsi qu'un regain des tensions dans les territoires palestiniens occupés par Israël **7**.

La question de la base de Diego Garcia

On peut enfin citer un dernier exemple dans l'océan Indien démontrant la volonté du président américain de se conformer au droit international public en général et au droit international humanitaire en particulier. Avant de mettre l'accent sur l'importance de la base militaire de Diego Garcia pour les États-Unis et la Grande-Bretagne dans une intervention à la Chambre des Communes, le 19 novembre 2013, Mark Simmonds – le sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères – avait tenu à souligner que le Gouvernement de Londres se prononcerait avant le 31 décembre 2014 sur une étude de faisabilité concernant la question de la réinstallation des Chagossiens dans leurs îles natales, y compris dans la partie orientale de Diego Garcia qui échappe actuellement au processus de militarisation **8**.

La décision originelle de la Grande-Bretagne prend appui, en droit, sur une décision personnelle prise par le président Barack Obama quelque mois plus tôt. Lancée sur le site de la Maison-Blanche, à l'initiative du Groupe Réfugiés Chagos (GRC) d'Olivier Bancoult, une pétition avait obtenu le 3 avril 2012 les 25 000 signatures nécessaires en droit pour permettre au président américain de se pencher sur le drame des Chagossiens. Or, le locataire de la Maison-Blanche a répondu le 23 décembre 2012 que les États-Unis ne peuvent pas juridiquement s'impliquer dans cette affaire pour la simple raison que la Grande-Bretagne exerce seule la souveraineté sur les îles Chagos, y compris sur Diego Garcia. Autant dire que les Américains par la voix de Barack Obama se déclarent incompétents, au plan juridique, pour régler le sort des Chagossiens, alors même que les États-Unis – il ne faut pas l'oublier – ont été les principaux res-

ponsables de leur déportation entre 1967 et 1973 9. Ceci étant dit, il est exact que la Grande-Bretagne exerce un droit de souveraineté exclusif sur l'archipel des Chagos depuis sa conquête par les armes au détriment de la France, en 1810. Faut-il en outre préciser que la Haute Cour de Justice de Londres a reconnu aux Chagossiens – outre le « droit de retour définitif » au pays natal – celui de bénéficier de la pleine citoyenneté britannique dans sa décision du 3 novembre 2000 et que ce droit leur a été accordé par le Parlement dans une loi du 22 novembre 2001 ? Si Donald Trump avait eu à donner son avis sur cette question, c'est une autre réponse qu'il aurait donnée. Il aurait répondu que le problème de la réinstallation des Chagossiens dans leur pays d'origine est une question qui dépend d'un accord entre la Grande-Bretagne et les États-Unis : en droit, ces deux États sont en effet liés par le traité de Londres du 30 décembre 1966 qui est un traité de cession à bail stratégique des Chagos, une cession consentie aux États-Unis par la Grande-Bretagne pour une période initiale de 50 ans et reconduite le 30 décembre 2016 pour une période de 20 ans. Nous sommes ainsi convaincus que Donald Trump aurait annoncé qu'il mettrait, sans état d'âme, son veto à la réinstallation des Chagossiens dans leur pays d'origine.

Ultime réflexion : pour la plupart des juristes internationalistes, le président Barack Obama n'a pas volé son prix Nobel de la paix.

André Oraison

1. J. Le Morzellec, « Les accords de Camp David (17 septembre 1978) et le traité de paix israélo-égyptien (26 mars 1979) », AFDI, 1980, p. 175-192.

2. Ph. Leymarie, Océan Indien : le nouveau cœur du monde, Paris, Karthala, 1981, 365 p.

3. À ce sujet, les monarchies sunnites de la rive méridionale du golfe Arabo-Persique redoutent que la République islamique d'Iran, de religion chiite, désormais moins isolée et surtout enrichie par la vente de son pétrole – une vente désormais autorisée – fasse la démonstration de sa puissance et continue à menacer ses plus proches voisins par le renforcement de ses capacités militaires conventionnelles et le financement des milices chiites dans les pays de la péninsule arabique. L. Imbert, « Levée des sanctions : l'Iran sort de son isolement », Le Monde, mardi 19 janvier 2016, p. 2-3.

4. L. Balmond, « Iran/Allemagne, Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie (P5). Accord sur le nucléaire iranien, 14 juillet 2015 », Chronique des faits internationaux, RGDIP, 2015, n° 3, p. 649-651.

5. G. PARIS, « Les États-Unis isolés à l'ONU sur Jérusalem », Le Monde, mercredi 20 décembre 2017, p. 3.

6. D. VIDAL, « La droite israélienne enhardie par la nouvelle administration américaine. Cisjordanie : de la colonisation à l'annexion », Le Monde diplomatique, février 2017, p. 22-23.

7. A. ORAISON, « Trump se moque des Nations Unies », Le Quotidien de La Réunion, vendredi 29 décembre 2017, p. 38.

8. anonyme, « Chagos : Londres persiste et signe sur le resettlement », Le Mauricien, jeudi 21 novembre 2013, p. 4.

9. Anonyme, « Obama ne viendra pas en aide aux Chagossiens », l'express, lundi 24 décembre 2012, p. 1.

Le 13 février à Saint-Pierre

«L'héritage institutionnel du Sénateur Paul Vergès»

Voici le résumé de la conférence que tiendra le professeur Oraison à l'Espace culturel Lucet Langenier de Saint-Pierre le mardi 13 février 2018 à 18 heures 15. Cette conférence est organisée sous le patronage de « Les Amis de l'Université », à l'occasion des Assises des Outre-mer.

Après la disparition de Paul Vergès, le 12 novembre 2016, une question surgit. Qui poursuivra son œuvre ? Qui reprendra le flambeau ? En vérité, la réponse à cette problématique est entre les mains de ceux qui, dans les différentes palettes de la gauche réunionnaise aujourd'hui éclatée, revendiquent une part de son héritage.

Une réponse doit être donnée en priorité dans le domaine des réformes institutionnelles, compte tenu de la crise économique, sociale et culturelle sans précédent que connaît La Réunion. À cet égard, le sénateur communiste a en quelque sorte fixé la « feuille de route » pour ceux qui veulent lui être fidèle et lui emboîter le pas. C'est dire qu'il appartient à une nouvelle gauche prospective, humaniste et solidaire de continuer le dernier grand combat de Paul Vergès.

Pour le transcender auprès de ses concitoyens, le sénateur communiste n'hésitait pas à rappeler que La

Réunion a déjà connu deux étapes majeures pour l'épanouissement du peuple réunionnais : l'étape de la liberté qui résulte de l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848 et celle de l'égalité obtenue par la suppression du régime colonial, votée par l'Assemblée nationale constituante dans la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Pour Paul Vergès, une troisième étape apparaît désormais inéluctable dans le cadre de la République française : celle de l'accès des Réunionnais à la responsabilité. Encore convient-il aussitôt de préciser que cet objectif a été en fait sa préoccupation principale pendant toute sa longue carrière politique, commencée véritablement le 2 janvier 1956 avec son élection en qualité de député communiste de La Réunion.

Pour Paul Vergès, l'accès à la responsabilité des Réunionnais implique aujourd'hui trois réformes institutionnelles, au demeurant indissociables. Celle qu'il juge en premier lieu nécessaire, c'est la création du congrès des élus départementaux et régionaux en tant qu'organe compétent pour proposer les réformes structurelles jugées utiles pour La Réunion. Mais le chef historique du Parti communiste réunionnais (PCR) s'est aussi prononcé, au plan concret, pour deux autres réformes très importantes : la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de Constitution qui empêche La Réunion de disposer d'un pouvoir normatif autonome sur habilitation du Parlement et la fusion du département et de la région de La Réunion, une réforme statutaire désormais autorisée par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, relative à l'organisation décentralisée de la République.

Lutte pour l'emploi et le service public

La CGTR solidaire des personnels du CHU et de la population réunionnaise

Voici le contenu de la déclaration diffusée lundi par la CGTR.

La situation du CHU interpelle tous les Réunionnais. Notamment, les usagers du service public de la Santé et les personnels. La grève du 28, 29 et 30 février 2017 a été un coup de semonce, un avertissement lancé sur la gravité de la situation.

Le plan quinquennal adopté par le conseil de surveillance et le Copermo est rejeté par la commission médicale d'établissement, le personnel et les syndicats (6500 salariés).

Si l'acceptation de la demande à l'État de 50 millions d'euros pour le financement du projet du bâtiment de Saint Pierre est positive, il n'en reste pas moins que « les murs à eux seuls ne guérissent pas » : quid du personnel et de ses conditions de travail ?

La menace de suppression sur 5 ans de 155 postes techniques et administratifs, logistiques et informatiques est incompatible avec les besoins criants de notre territoire touché particulièrement par de graves maladies (diabète, maladies cardiaques,..) et face à des enjeux sociétaux (vieillesse de la population, suicides..).

La fermeture définitive de 123 lits de Médecine/Chirurgie/Obstétrique contre la création de 62 lits en Hospitalisation Ambulatoire est inacceptable.

La récente fermeture de la route de Cilaos du fait de Berguitta ne fait que renforcer la condamnation de l'hôpital de Cilaos.

L'importance de la bataille pour un réel développement du territoire et le bien être des peuples de la zone (rôle sous régionale du CHU) ont clairement été soulignés par la démission de leurs responsabilités administratives de 34 médecins chefs de service et chefs de pôle.

Ce plan ne dit rien sur la titularisa-

tion des 1200 précaires.

La politique d'austérité que continue et aggrave ce gouvernement est une insulte au peuple réunionnais.

La CGTR apporte sa totale solidarité aux personnels en grève et à la population réunionnaise.

CGTR Ports et Docks

Appel à la mobilisation contre la CMA-CGM

L'arrivée de la CMA-CGM au port de La Réunion s'accompagne d'une dégradation des conditions de travail et du dialogue social au sein de sa filiale SAMR. La CGTR Ports et Docks appelle à la mobilisation pour défendre les intérêts des travailleurs.

La CMA-CGM à travers la SAMR ne respecte pas la procédure pour le renouvellement des Instances Représentatives du Personnel (IRP) ainsi que l'accord signé au plan national en date du 12 octobre 2017, impliquant nos Camarades de la Fédération nationale des Ports et Docks CGT, l'UNIM, l'UPF et les ministères du Transport et du Travail, et qui stipulait que « les partenaires sociaux signataires conviennent d'engager des négociations sur les IRP et les moyens du dialogue social » afin de cadrer l'application des nouvelles dispositions, avant tout mise en place d'un Comité Social économique (CSE).

La Fédération CGTR Ports et Docks dénonce ces pratiques patronales d'un autre temps et avec la complicité des syndicats réformateurs, et cela se faisant aux dépens des intérêts des travailleurs et de la profession.

Malgré nos interventions auprès de l'Inspection du Travail et de la Direction de la SAMR dont nous n'avons pu que constater le mépris et la volonté affichée de cette dernière à ne pas respecter le Code du Travail et les accords de branche de la manutention portuaire.

Nous constatons également, la détérioration des conditions de travail et de sécurité des dockers au sein de la SAMR, depuis la mise en place du hub de transbordement de la CMA-CGM.

In kozman pou la rout

« Margozi lé amèr, mé lo grin lé dou »

Moin la fine di sa, mé sinploman konm tiktak pou détourn in késtyon. Ou i domann tro aköz, mi réponn aou « aköz margozi lé amèr, lo grin lé dou, la rasine lé plate ». In fason pou détourn la késtyon. Zot i konpran la pa in répons pou vréman... Mé mi sort lir dann kiv Daniel Honoré*, kozman moin la mark an-o la sré galman in provèrb donk li néna in sans prop-ni oi, kosa i lé !-épi in sans figiré. Sans figiré ? Sé pou di kékshoz i pé ète mové épi i pé z'ète bon suivan la manyèr ou i konpran ali. In pé i di : « Dann tout mal néna in bien ! » é dé foi lé vré si ou i koné tir lo konsékans in n'afèr. Alé ! Mi lèss azot roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

*semi lo mo-dictionnaire d'expressions créoles .

Oté

Tout pou mète La rényon anlèr ! Arien pou ral ali déyèr !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté rouj-de-fon dovan l'éternité, ou va éskiz amoin i mi konpar azot, lo bann rouj, avèk in bann moun néna vizyon. Mové vizyon, la plipar d'tan ; si tèlman mi diré zot néna in fason pou atir dsi nou lo mové sor. Lé vré, la pa la météo i fé lo siklone, mé pou zot lé pa parèye pou vrman. La météo i anons kékshoz vré i pé obsèrv sa dopi in foto satélite, mé bann rouj zot i anons dé shoz i pé arivé mé i diré zot i fé tout pou k'i ariv. In l'égzanp : konbien foi zot l'anons in shomaj san rotour alé oir l'anploi téi dévlop. Si tèlman, afors anonsé, anonsé, la fini par arivé. Parèye pou la kriz kann ! Parèye ankò pou réshofman klimatik... Mi koné pa si mi fé bien konprann amoin si mi trète azot zoizo d'mové z'oguir. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, sak ou i di i étone pa moin. La pa promyèr foi mi antann dir dé shoz konm sa. Konbien foi moin la fine antann si néna shomaj sé par la fote parti kominis. Si nout l'ékonomi i marsh pa bien, touzour la fote nout parti.

Astèr lé vré, nou la di épi rodi la sirvivans lo réjime kolonyal épi lo néo konm koméla lé réponsab l'annuimann nout péi i koné. Kan nou la di sa l'ané 1959, touzis si in pé lété pa d'avi klout anou dsi pilori... konm i di. Klout anou dsi pilori par koman ? Par la frode dann zéléksyon. Par la vyolans kont nout militan. Par la roprésyon kont bann kominis.

Sa i vé pa dir nou la rèssèk dann nout propozisyon. An kontrèr, mèm si nou téi koné lo sistèm téi pèrmète pa in vré dévlopman, nou la fé avans sak nou la gagné. Dann kosa ? La lite kont bidonvil ! La lite pou dolo pou toulmoun ! La libèrté bann rolijyon ! La rout tamarin ! La roplantasyon bann pyé d'boi (plis in milyon) ! Sé nou la propoz rodé lo train ! Nou la défann la kiltir kréol rényonèz ! L'otonomi dann l'ènèrji ! L'égalité sosyal !

Mi arète tèrla, mé mi pé di, nou la sèye transform la réalité par l'intèryèr, mèm si nou téi koné lété pa posib. Antouléka, nou la fé sak nou téi pé pou mète La Rényon anlèr, plito ké rpéi déyèr.

Tok ! Pran sa pou ou !

Justin